

Peut-on faire un rapport d'activités sans évoquer ce qui a véritablement plombé la vie de l'association pendant ces deux dernières années et que certains appellent communément « l'affaire Breslau » ? Non, je ne le pense pas, et ce d'autant que malgré toutes les calomnies, malgré toutes les manœuvres, le Président, le bureau et le Conseil d'administration ont su garder le cap et mener à bon port l'ACD'OM.

L'erreur est humaine.

A la veille de notre assemblée générale au cours du congrès de 2004 en Nouvelle Calédonie, les élus se réunissent par groupe. La Présidence doit revenir à la Guadeloupe et au sein de ce groupe, cette question est au centre des discussions. Trois candidats sont en lice, Marie Lucille BRESLAU, Théogat BALZINC et Jean Claude CHRISTOPHE. Après débats, un vote est organisé entre deux des prétendants, Théogat BALZINC et Marie Lucille BRESLAU. A la majorité, c'est M. BALZINC qui est élu comme candidat à la Présidence par les élus guadeloupéens. Il ne reste plus au bureau, qui sera élu dans la semaine, qu'à entériner ce choix. Mais les conciliabules vont bon train et on va chercher du renfort en dehors de la Guadeloupe pour contrer ce choix. Sous une pression quelque peu organisée, on va réussir à faire voter le Conseil d'administration nouvellement élu, lui octroyant une compétence qu'il n'a pas statutairement, pour désigner aux postes de responsabilité. C'est dans ces conditions, en dehors des règles statutaires, sous la pression, pressé par le temps et dans la confusion que Madame BRESLAU va être désignée présidente de l'association.

Ce ne sont plus les élus de Guadeloupe qui ont choisi leur Président, comme le veut la tradition et les statuts de façon implicite, mais les élus des autres territoires. Des démissions sont annoncées et le secrétaire Général constate sur place l'ampleur du mécontentement, puisqu'à une réunion organisée à Baillif un samedi pour évoquer la préparation du prochain congrès, avec un déjeuner à la clé, un seul Maire fera le déplacement sur les 14 invités !

Avec le Président, il est donc proposé de consulter le Conseil d'administration par écrit. Celui-ci a donné son aval à la procédure de régularisation proposée, à savoir réunir le bureau, comme le prévoit les statuts, pour la désignation aux postes de responsabilités.

A cette réunion, qu'elle a sollicitée par courrier, Madame BRESLAU choisit de ne pas participer. Le bureau est alors contraint de procéder à la désignation d'un autre Président, proposé à l'unanimité par les élus guadeloupéens, Jean Claude CHRISTOPHE.

Loin de se satisfaire de ces choix, celle-ci s'est lancée dans une campagne de presse calomnieuse vis-à-vis de l'association et de ses dirigeants, portant ainsi à l'extérieur un débat qui aurait dû rester en interne.

C'est au cours de la première réunion du conseil d'administration en mai 2005 à La Réunion, que les élus apprennent que Madame BRESLAU a choisi le terrain judiciaire. Le conseil d'administration confirme en tous points les choix effectués par le bureau avec son aval et transmet un courrier on ne peut plus explicite à celle-ci (voir en annexe). Nous avons alors écrit à son conseil « ... nous constatons que votre cliente souhaite soumettre aux tribunaux la difficulté devant laquelle elle estime se trouver l'association ACD'OM. Aussi, nous proposons de saisir le tribunal par voie de requête conjointe préparée par vous et notre conseil, qui permettra à chacune des parties d'exposer ses arguments, permettant ainsi de déboucher sur une décision judiciaire préservant les intérêts de

*l'association.* » Madame BRESLAU a rejeté cette proposition, ne regardant que son intérêt personnel. Elle a envoyé un courrier à tous les Maires de l'Outre Mer, adhérents ou pas à l'ACD'OM, et a manœuvré ouvertement pour que le congrès DE GUADELOUPE ne puisse se tenir...

Face à cela, nous sommes restés serein et avons travaillé. Néanmoins, chacun comprendra que travailler dans un tel contexte a été quelque peu handicapant d'autant que sur le plan administratif, le secrétaire Général n'a bénéficié d'aucune aide dans aucune des régions. De plus, cela a porté un coup à l'image de l'association et une gêne certaine sur le plan relationnel avec différentes instances.

Les choix fixés antérieurement ont été confirmés dès la première réunion du bureau en ce qui concerne l'option Développement durable qui reste le socle d'action de l'association. Notre souci a été de conforter l'ACD'OM en tant que Force de propositions et d'actions.

Les instances de l'association ont été actives puisque le bureau a tenu huit réunions, essentiellement à Paris, en 2004 et 2005, et le Conseil d'administration s'est réuni successivement à La Réunion, en Guadeloupe, en Polynésie française, à La Réunion et à Paris, soit cinq réunions.

Dès le début de l'année 2005 nous avons cessé la parution du magazine Outremag et les démarches entreprises pour créer une SEM n'ont pas abouti faute de « combattants » officiellement déclarés. A ce sujet nous avons géré sans problème le licenciement de la journaliste pour raisons économiques et de façon conflictuelle la fin du CDD de la commerciale. En effet, alors que rien ne le laissait prévoir, la fin de contrat s'étant effectué de façon consensuelle, celle-ci a déposé un dossier aux prud'hommes pour non respect de la procédure de licenciement. Le dossier est maintenant clos.

Avec l'intégration dans les statuts de la formation comme objet de l'association, nous devrions pouvoir relancer ce projet qui est dans les tiroirs.

Une convention a été signée avec le comité 21, dont nous sommes membre du conseil d'administration depuis 2005, pour l'édition d'un kit de formation « Développement durable » spécifique à l'Outre mer. Cette action se termine avec la distribution au cours du congrès d'un Cdrom.

Un projet de colloque sur la fonction publique territoriale a été discuté avec le Ministère de l'Outre Mer. Si celui-ci était partant, de la bouche même du Ministre en novembre 2004, les relations ayant par la suite été interrompues avec l'ACD'OM, ce projet n'a pu se concrétiser. Il a à nouveau été évoqué récemment au cabinet du Premier Ministre et nous espérons le voir aboutir en 2007.

Nous avons développé nos partenariats notamment avec l'APVF et la FNSEM et avons, de ce fait, participé aux congrès de ceux-ci. Dans les deux cas, les partenariats ont été officialisés. Nous entretenons également des relations suivies avec le Comité 21, le WWF et l'UICN. De même, nos relations avec l'AMEDOM, entamées en 2005, se sont poursuivies pour déboucher cette année sur un partenariat actif dans le cadre de la préparation d'un atelier au cours de notre dernier congrès.

Nous avons été sollicité pour l'organisation des Assises de l'Energie 2006 en Guadeloupe mais cette manifestation a été annulée par le COEADDE. Nous pourrions probablement y participer en 2007.

Outre les partenaires déjà cités, de nombreux contacts ont été pris et entretenus au cours des deux dernières années avec l'association des Grandes Villes de France, l'association rivages de France,

l'AMF, la DATAR, l'AVICCA, la DGCL, les associations de Maires de La Réunion, de Mayotte, de Martinique, de Guadeloupe et les deux associations de Nouvelle Calédonie, l'AFM et l'AMNC pour présenter l'ACD'OM, ses actions et ses positions et obtenir des soutiens sur un certain nombre de dossiers.

L'ACD'OM a participé à différentes manifestations au cours des deux dernières années à l'invitation de nos partenaires et a ainsi pu conforter sa présence et ses relations avec d'autres élus.

Signalons entre autres le congrès des Sem d'outre mer en Martinique en 2005 et en Nouvelle Calédonie en 2006, la conférence des Présidents et vice Présidents des communautés d'outre mer en Guyane en 2005 et à Mayotte en 2006, le colloque de l'association Rivages de France.

Dans le cadre du volet coopération régionale, nous avons participé au Festival kréol des Seychelles qui s'est tenu la dernière semaine du mois d'octobre 2006 et à une action de formation d'agents de développement du Ministère des Collectivités Locales en février 2006 sur le thème particulier « Agenda 21 et Développement durable ». Un projet dans le cadre de la coopération décentralisée Mayotte/Comores a été initié en collaboration avec le Vice Président mahorais et des contacts en cours tant à Mayotte qu'aux Comores. Ce type d'action est à conforter dans les trois régions d'influence de l'association. A ce sujet nous avons cru utile de solliciter notre adhésion à l'AIMF, Association Internationale des Maires Francophones et sommes en attente de réponse.

Sur le plan de la communication, une lettre d'information a été diffusée après chaque réunion du bureau et du conseil d'administration. Un numéro spécial d'Outremag a été édité à l'occasion de chaque congrès. Parallèlement, le site Internet de l'association est mis à jour régulièrement et une revue de presse, à partir des articles sur l'outre mer disponibles sur les sites des journaux, diffusée à près d'un millier d'abonnés par mail quasiment chaque jour. Nous continuons à travailler sur le projet de mise en réseau des collectivités et des élus sur la base d'un site participatif.

Au niveau institutionnel, nous avons pu renouer des relations avec le Ministère de l'Outre Mer. Une réunion de travail s'est tenu notamment sur le problème du chikungunia avec le directeur de Cabinet de François BAROIN. L'ACD'OM a été invitée par le Président de La République, en juin 2005, à une réception à l'Élysée pour l'installation de la Haute Autorité de Lutte Contre les Exclusions. Le Cabinet du Premier Ministre a également reçu le Président et le secrétaire général en octobre 2006.

Au niveau local, et particulièrement à l'occasion de nos Conseils d'administration, nous avons rencontré le Conseil Régional et le Conseil Général de La Réunion, l'Assemblée de Polynésie Française, le Conseil Régional de Guyane, le Conseil Général de Mayotte, le Conseil Général de Martinique, le Conseil Régional et le conseil général de Guadeloupe et le Congrès de Nouvelle Calédonie.

L'ensemble de ces activités ont été menées de façon partagée avec les membres du bureau et du Conseil d'administration et, pour une grande partie, par le secrétaire Général.

Sur le plan administratif, celui-ci a assuré la totalité du travail en se mettant quasi exclusivement à la disposition de l'association dans le cadre de son mandat électif et d'une délégation du Maire de La Possession. C'est en moyenne une trentaine de courriers rédigés, imprimés et expédiés par mois, des milliers de mails, quelques centaines de courrier pour les cotisations et les relances chaque année, la tenue à jour des différents tableaux de bord comptables, les relations avec le cabinet

comptable et le Commissaire aux comptes pour la gestion d'environ 600 pièces comptables (300 factures et 300 « titres de recette ») par an. C'est également l'organisation des congrès avec la gestion de l'hébergement et du transport de 150 congressistes, l'organisation des réunions de bureau et de conseil d'administration et le tout géré pendant et entre les nombreux déplacements imposés par l'activité de l'association et parallèlement à la gestion du site Internet et à la revue de presse journalière.

Le bureau d'abord puis le Conseil d'administration ont évoqué déjà la question et, dans la mesure où les propositions qui devaient être faites par un « collaborateur » depuis la réunion de bureau du 14 août 2006 n'ont jamais vues le jour, aucune proposition concrète n'a pu être faite et tout reste à décider.